

# Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : [mairie.buthiers70@orange.fr](mailto:mairie.buthiers70@orange.fr)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2014

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal .

Etaient présents :

M. AURIERE André, Mme COSTILLE Brigitte, M. DIDIER Guy, Mme GUENOT Lucienne,  
M. GIRINAL Jean-Marc, M. HUMBERT Nicolas, M. LAMIDIEU Lionel, M. MAGNIN Didier,  
M.MILLET Hervé.

Absents excusés : M. PAGET Olivier.

Absent : Mme GAUTHEROT Annick.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

Madame COSTILLE Brigitte a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2014 n'ayant pas donné lieu à remarques à été validé.

### **1/ Renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :**

Le Conseil d'administration du CCAS est composé de membres élus au sein du Conseil municipal et de personnes non membres du Conseil.

Mme Lucienne GUENOT, Madame Annick GAUTHEROT, M. Jean-Marc GIRINAL et M. Lionel LAMIDIEU ont été élus au sein du Conseil par délibération en date du 30 mars 2014.

Sur proposition du maire et après échanges au sein du Conseil, 3 personnes extérieures sont nommées membres du Conseil d'administration du CCAS :

M. Frédéric MARTIN au titre de représentant des personnes handicapées,

Mme Nicole PAGET au titre des personnes retraitées,

Et M. Fabrice COSTILLE au titre des représentants d'associations.

### **2/ Composition de la Commission communale des impôts directs:**

Le maire explique que conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts, une commission communale doit être constituée. Cette commission aura notamment à examiner, au titre des impôts locaux, les évolutions des constructions bâties. Elle est composée du maire et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Les commissaires sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables de 12 noms pour les commissaires titulaires et de 12 noms pour les commissaires suppléants, proposés par le conseil municipal. Cette liste devra comporter un commissaire titulaire et un suppléant inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune mais domiciliés en dehors de la commune et un propriétaire de bois.

Après échanges, le conseil a établi une liste de 24 contribuables qui sera transmise au Directeur départemental des finances publiques.

### **3/ Subventions aux associations :**

Le maire fait part au Conseil de demandes de subventions émanant de plusieurs associations : Unité locale de Vesoul de la Croix Rouge – Restos du cœur de Haute-Saône – Amicale pour le don de sang bénévole de Rioz – Foyer rural de Rioz – Association départementale des piégeurs agréés.

Après délibération, il a été décidé de prioriser les associations intervenant sur notre territoire, d'effectuer des versements au minimum de 50€, de limiter le nombre de bénéficiaires et de ne subventionner que les associations qui feront une demande. Dans l'immédiat, il a été décidé de verser une subvention de 50€ au Foyer rural de Rioz.

### **4/Convention avec le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Haute-Saône :**

Le maire fait part de la teneur de la convention d'accompagnement de maître d'ouvrage proposée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Saône (CAUE) pour nous assister dans notre « projet d'aménagement qualitatif du cœur du village et de développement des circulations douces ». Le coût de la mission de maître d'ouvrage est fixée à 2500 euros.

Après en avoir délibéré, Le Conseil autorise le maire à signer la convention, à poursuivre le projet avec le CAUE, à signer tout document afférent à cette mission dans les conditions tarifaires indiquées ci-dessus et à procéder au paiement du coût de la prestation ( 2 500€).

### **5/Renouvellement du bail de location concernant la parcelle cadastrée section AB « Le Vernois » :**

Le bail de location du terrain communal cadastré section AB « Le Vernois » d'une superficie de 0ha 0a 89ca qui jouxte la propriété située 3, Grande rue, arrive à échéance le 31 décembre 2014. Les locataires, l'indivision HECHINGER Emmanuel, HECHINGER Antoine et HECHINGER Christine épouse REGAZZONI ont demandé le renouvellement de ce bail.

Après en avoir délibéré, compte tenu des travaux prévus d'aménagement de la Grande rue, le Conseil décide de reporter la décision de renouvellement de ce bail dans l'attente de la validation du projet d'aménagement.

### **6/ QUESTIONS DIVERSES :**

- Droit de préemption concernant la propriété située 1A et 1B rue des vignes : Le Conseil décide de ne pas user de son droit de préemption.
- Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :  
Après lecture de cette motion et de l'argumentaire dédié et après échanges, le Conseil décide de ne pas adopter cette motion : 2 OUI - 3 ABSTENTION - 4 NON.
- Monsieur Hervé MILLET a fait un compte-rendu de la formation à laquelle il a assisté, concernant notamment la gestion de l'affouage. Nous aurons à ouvrir un débat ultérieurement sur le règlement d'affouage, sur le volume de bois à dédier aux affouagistes et sur la taxe d'affouage.
- Dernières mises au point sur l'organisation de la journée du 06 juillet (repas communal) : qui fait quoi ? - exposition cartes postales - invitation des nouveaux habitants – rallye photos ...

Le prochain Conseil Municipal se réunira mardi **26 AOUT 2014** à 20H30.

